

**N° de
dossier**

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021
- 2 ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT
- 3 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SOLIDARITÉS

- 4 CONTRAT LOCAL DE SANTE ET CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE 2022-2026

RESSOURCES

- 5 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6 HABITAT - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS D'ARDECHE HABITAT - SA HLM - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- 7 URBANISME - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAVÉZIEUX

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

- 8 APPROBATION PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ACOSS
- 9 MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME ARDECHE GRAND AIR
- 10 MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE (SCOT)
- 11 MODIFICATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO AU SEIN DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE VIA FLUVIA
- 12 MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS
- 13 MODIFICATION DES REPRESENTANTS PORTANT SUR LE REGLEMENT DU COMITE PARTENAIRES
- 14 MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DES CANTONS D'ANNONAY ET DE SERRIERES
- 15 MODIFICATION DES REPRESENTANTS PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA

CONVENTION DE PARTENARIAT
PLATEFORME PUBLIQUE REGIONALE DE COVOITURAGE MOV'ICI

- 16 TRANSPORTS - RAPPORT SUR LE PASSAGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN PAR UNE REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE.
- 17 ASSAINISSEMENT-REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 18 ASSAINISSEMENT- REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

- 19 DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT
- 20 DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Questions diverses